

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 juillet 2014

LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 2110)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL27

présenté par
M. Pietrasanta, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A la dernière phrase de l'alinéa 8, après le mot « et », insérer le signe : « , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement clarifiant la rédaction.